



Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

PLUi-H

Des Monts de Gy



16 décembre 2024

Contexte local et réglementaire

La révision du PLUi H des Monts de Gy a été engagée depuis le 3 juillet 2023. L'objectif de cette révision est de rendre le PLUi H compatible avec le SCoT Graylois_approuvé le 9 décembre 2021, entré en vigueur le 22 mars 2023 mais aussi la prise en compte des récentes lois notamment sur le ZAN.

L'horizon du PLUi H est à 15 ans soit pour la période 2025-2040.

Le PADD du PLUi H des Monts de Gy, au titre de l'article L151-5, définit :

- « 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- [...] Le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la

capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article [L. 153-27](#).

- *Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »*

Intégrant le volet « H », il est attendu du PADD du PLUi des Monts de Gy de définir :

- *"a) Les principes retenus pour permettre, dans le respect des objectifs de mixité sociale dans l'habitat, une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logements sur le territoire couvert par le programme local de l'habitat ;*
- *b) Les principes retenus pour répondre aux besoins et, notamment, à ceux des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières ;*
- *c) Les axes principaux susceptibles de guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux ;*
- *[...]*
- *f) Les principaux axes d'une politique d'adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées.*

Sommaire

Le PADD des Monts de Gy est structuré en 3 axes :

1 / Renforcer les principales polarités pour un territoire dynamique en matière d'habitat, de service et d'économie

2 / Inscrire le territoire dans la durabilité

3 / Valoriser les richesses du territoire qu'elles soient environnementales, paysagères, patrimoniales, agricoles ou sylvicoles

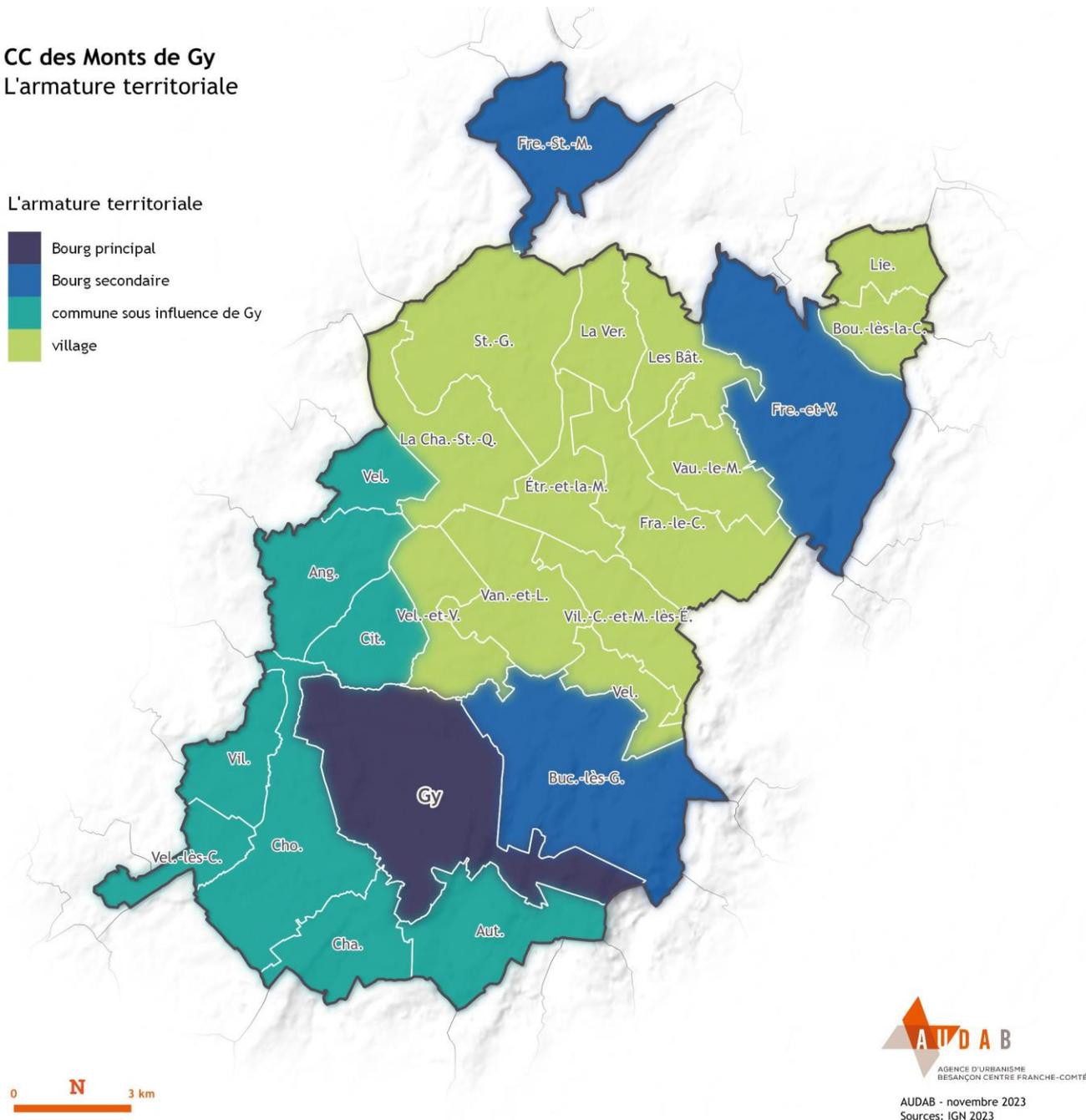
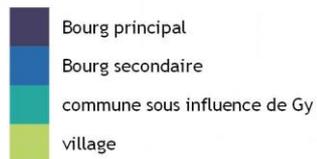
The background features a complex geometric design. On the left, a large, solid light-green shape resembling a stylized letter 'L' or a corner of a building is prominent. The rest of the page is filled with various patterns: a grid of small black dots, a pattern of orange and white diagonal lines, a pattern of small black crosses, and a pattern of small black circles. A large, solid light-green circle is positioned in the lower-left quadrant. The overall aesthetic is modern and abstract.

RENFORCER LES PRINCIPALES POLARITES POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN MATIÈRE D'HABITAT, DE SERVICES ET D'ÉCONOMIE

Axe 1 -

CC des Monts de Gy L'armature territoriale

L'armature territoriale



Axe 1 – Renforcer les principales polarités pour un territoire dynamique en matière d’habitat, de services et d’économie

PERMETTRE AUX HABITANTS VIVANT SUR LE TERRITOIRE OU VENANT S’Y INSTALLER DE TROUVER UN LOGEMENT ADAPTE A LEURS BESOINS

- Accueillir environ **150 habitants au cours des 15 prochaines années** soit 10 habitants par an (= scénario entre 4 habitants par an [dynamique observée sur 2014-2020] et 16 habitants par an [dynamique observée entre 2009 et 2020] soit entre 60 habitants et 240 habitants au total sur la période) ;
- Construire et Réhabiliter au maximum **400 logements pour 15 ans** (33 logements par an) soit héberger 3200 ménages en 2040 (contre 2700 en 2020) pour répondre à l’accueil de 150 habitants supplémentaires et au phénomène de desserrement des ménages ;
- Renforcer **Gy, polarité principale du territoire** avec des équipements qui rayonnent sur l’ensemble de la communauté de communes (collèges, école/périscolaire) pour endiguer le phénomène de décroissance démographique (dispositif « centralité rurale en région ») avec un objectif de **90 logements à construire et à réhabiliter d’ici 15 ans** pour le bourg principal ;
- Renforcer les **trois polarités secondaires** qui maillent le territoire des Monts de Gy en créant **185 logements** avec des objectifs différenciés :
 - Bucey-lès-Gy : faire évoluer le patrimoine bâti pour répondre aux besoins actuels des habitants ou futurs habitants (création d’annexes pour du stationnement, création d’ouverture pour plus de luminosité naturelle au sein des logements, permettre l’installation d’ENR et l’isolation thermique par exemple) ;
 - Fretigney-et-Velloreille : poursuivre une production de logements diversifiés (locatif y compris social) pour une dynamique résidentielle ;
 - Fresne-St-Mamès : conforter sa position sur l’axe Gray - Vesoul ;
- Conforter Gy avec un développement résidentiel plus conséquent dans les **communes sous influence de Gy** notamment Charcenne du fait de la présence d’un pôle d’emplois important et du pôle éducatif. Environ **60 logements** sont à prévoir pour les 8 communes concernées ;
- Permettre la **création de 60 logements** pour les **13 villages** (hors communes sous influence de Gy) ;
- Diversifier l’offre de logements en produisant des petits logements pour accomplir plus facilement le parcours résidentiel notamment par un développement de l’offre locative y compris sociale afin de permettre une dynamique résidentielle ;
- Proposer en priorité du logement collectif et intermédiaire dans les polarités / bourgs pour du logement de petite taille dans les principales polarités où il y a une majorité de ménage d’une personne seule en maintenant un objectif de 30 % de logements collectifs et intermédiaires dans les bourgs et 10 % dans les villages ;
- Développer (par réhabilitation ou construction) du logement intermédiaire pour accompagner l’hébergement des personnes vieillissantes et les personnes à mobilité réduite (logement en rez-de-chaussée, de plain-pied) en priorité dans les principales polarités du territoire (localités où sont les services) ;
- Libérer les grands logements occupés par une seule personne en offrant des logements adaptés notamment pour les personnes vieillissantes ;
- Développer du logement social de petite taille (T2, T3) et diversifiés (revenus mixtes) sur l’ensemble du territoire :
 - 15% à Gy,
 - 10% à Bucey-Lès-Gy, Fretigney-et-Velloreille et Fresne-Saint-Mamès ;
 - Dans les autres communes en développant des opérations a minima de 4 logements conventionnés publics ;
- Proposer des logements adaptés (ex : logements meublés) pour la main d’œuvre temporaire (apprentis, saisonniers, internes) que ce soit pour le monde agricole que pour les professionnels de santé ;
- Maintenir l’aire d’accueil des gens du voyage et les terrains familiaux à Gy.

Axe 1 – Renforcer les principales polarités pour un territoire dynamique en matière d’habitat, de services et d’économie

PERMETTRE AUX HABITANTS DE TROUVER UN EMPLOI A PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE

- Maintenir les lieux d’emplois au sein des communes et leur développement de manière raisonnée mais aussi anticiper les reconversions de sites ;
- La reconversion de sites économiques suite à la fermeture d’une entreprise (Ex : Mischler à Fretigney-et-Velloreille) ou d’une structure d’accueil (ex : IME de Choye) générant beaucoup d’emplois ;
- Poursuivre l’extension raisonnée des ZAE intercommunales de Gy et de Fretigney-et-Velloreille pour accueillir de nouvelles entreprises :
 - **ZAE « Monts de Gy » à Gy** : extension de la zone d’activités actuelle, choix porté sur l’artisanat, l’industrie et la logistique uniquement ; éviter des activités en concurrence avec le centre de Gy ;
 - **ZAE « Les Rotures » à Fretigney-et-Velloreille** avec la volonté de développer des activités de réemploi (type ressourcerie) et un accueil d’activités non nuisantes (ex : artisanat de production). Les activités de logistique seront évitées sur cette zone ainsi que les activités en concurrence avec ceux présents dans le centre (ex : micro-crèche, coiffeur), développement de

bâti locatif pour les entreprises de type « pépinière d’entreprises » avec des services mutualisés (ex : administratif), délocalisation du garage automobile présent dans le centre, création de station-service et un restaurant pour les entreprises du secteur.

PERMETTRE AUX HABITANTS DE CONSOMMER SUR LE TERRITOIRE POUR LES ACHATS QUOTIDIENS ET HEBDOMADAIRES

- Conforter les commerces existants (alimentaires et non alimentaires sur le territoire) et permettre leur développement ;
- Prévoir des emplacements dédiés aux commerces non-sédentaires lors du réaménagement de places avec les équipements nécessaires (prises, accès à l’eau, ...) ;
- Encourager les circuits courts (vente à la ferme) ;
- Maintenir les commerces existants dans la centralité de Gy tout en permettant de transformer les cellules en logement, à la condition de préserver les vitrines existantes pour conserver la luminosité et l’identité du lieu.

Axe 1 – Renforcer les principales polarités pour un territoire dynamique en matière d’habitat, de services et d’économie

PERMETTRE AUX HABITANTS DE SE DIVERTIR, ETUDIER ET SE SOIGNER SUR LE TERRITOIRE

- Soutenir les projets d’équipements publics en lien avec l’armature du territoire :
 - Implantation de l’espace communautaire ;
 - Création de salle polyvalente ou de salle communale ;
 - Extension de cimetière ;
 - Extension de périscolaire ;
 - Création de maison d’assistantes maternelles ;
 - Déménagement pour des centres d’intervention (CI) ou de première intervention (CPI) ;
 - Aménagement de places, terrain de pétanque, aire de convivialité ou stationnement ;
 - Création de verger ou potager communal.

PERMETTRE AUX HABITANTS DE SE DEPLACER SUR DES COURTES DISTANCES

- Relier les villages aux polarités du territoire par des itinéraires de modes doux pour effectuer les déplacements sur de courtes distances ;
- Penser la mobilité autrement au sein des communes en reliant les secteurs d’équipements aux secteurs plus résidentiels par des liaisons piétonnes ou des aménagements cyclables.

INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA DURABILITÉ



Axe 2 – Inscrire le territoire dans la durabilité

TENDRE VERS LA DURABILITE EN CONSOMMANT MOINS D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

- S'inscrire dans la **sobriété foncière** avec :
 - un objectif de -20 % de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 en application du potentiel communal (25 ha),
 - une réduction de l'artificialisation sur la période 2031-2040 de 30 % pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
 - une enveloppe foncière de 42,5 ha pour le développement résidentiel, économique, d'équipements publics sur la période 2021-2040.
- Fixer des objectifs de mobilisation du bâti existant et de densification des espaces urbanisés :
 - La mobilisation a minima de **60 logements vacants** (objectifs du SCoT) à l'échelle des Monts de Gy et en complément ;
 - L'**optimisation d'anciennes fermes ou de grandes bâtisses** pour la création de logements sans consommer de foncier (ex : Lieffrans) ainsi que la **mobilisation des grands logements occupés** par des personnes seules en leur offrant un logement adapté ;
 - La création d'activités artisanales dans les **friches bâties** ;
 - la **démolition de logements vacants ou de friches** sans caractéristiques architecturales et patrimoniales pour créer des espaces de stationnement, des locaux techniques (local poubelle, local à vélos), des espaces végétalisés communs ou des espaces privatifs extérieurs ainsi que des espaces dédiés à la renaturation ;
 - la **mobilisation des lacunes** (dents creuses et divisions parcellaires) pour densifier les secteurs peu denses tout en conservant une densité acceptable en limitant les vis-à-vis, puis des **baies** pour limiter l'extension des réseaux pour une urbanisation en dernier recours des **extensions urbaines** ;
 - La densification des **hameaux et des écarts bâtis** sans extension possible (à l'exception des bâtiments pour l'activité agricole) ;
- le respect des densités fixées par le SCoT Graylois tout en conservant des espaces de respiration au sein des communes :
 - 15 logements / ha pour Gy ;
 - 12 logements / ha pour Bucey-lès-Gy, Fretigney-et-Velloreille et Fresne-st-Mamès ;
 - 10 logements / ha pour les villages et communes sous influence de Gy.
- Apporter une prudence sur le réaménagement des terrains ayant accueilli des activités potentiellement polluantes.

TENDRE VERS LA DURABILITE PAR L'AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES VERTUEUSES

- Développer des **zones d'activités vertueuses** :
 - Prévoir des écrans végétaux pour un traitement qualitatif le long des axes routiers et lors de la proximité avec des logements/gîte et une végétalisation au maximum (arbres le long de la voirie, haies de petite taille) au sein de la zone d'activités. Eviter les espèces végétales invasives ou potentiellement invasives pour la création des écrans végétaux et privilégier les essences locales et aménager un espace planté avec des tables de pique-nique ;
 - Mutualiser les parkings et abris de vélos entre deux activités et créer une aire de covoiturage (indiquée au schéma départemental du covoiturage) en entrée de la zone à Fretigney-et-Velloreille ;
 - Prévoir un « bouclage » de la voirie (en U) pour permettre une entrée et une sortie ;
 - Prévoir des bornes de recharge pour les voitures électriques ;
 - Prévoir des panneaux photovoltaïques en toiture et envisager des ombrières sur les espaces de parking ;
 - Mutualiser les équipements dédiés aux déchets ;
 - Prendre en compte les ruissellements des eaux pluviales.

Axe 2 – Inscrire le territoire dans la durabilité

TENDRE VERS LA DURABILITE EN INSCRIVANT LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

- S'inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique (isolation thermique des bâtiments, conception bioclimatique, déplacements en modes doux, ...) permettant de réduire la précarité énergétique des ménages en mobilisant les aides financières de l'Etat et de la collectivité (Ma Prime Rénov', logement pour tous, ...) ;
- Adapter le territoire au changement climatique (risques naturels notamment) en limitant l'imperméabilisation des sols et en choisissant des matériaux et couleurs à fort albedo (matériau et couleur reflétant la lumière) ;
- Engager les Monts de Gy vers une transition énergétique en recourant aux énergies renouvelables :
 - le **photovoltaïque thermique** et solaire avec une priorité sur les bâtiments et toitures existants (logements, industries, bâtiments agricoles), sur les parkings (ombrières), les anciennes décharges ou anciennes carrières et compatibles avec une production agricole significative, mais en s'assurant que ces projets répondent à un besoin de la structure agricole et soient compatibles avec les productions principales de l'exploitation
 - **l'éolien** tout en limitant l'impact sur les paysages et les milieux naturels (référence au SCoT Graylois) ;
 - le **bois énergie** (biomasse) par le développement des chaufferies bois, des plateformes de stockage de bois et le bois de chauffage des ménages (affouage) ;
 - la **géothermie et la méthanisation** sans encourager les projets de méthanisation centrés sur la valorisation des productions végétales.
- Favoriser les énergies renouvelables tout en veillant à ne pas altérer les couloirs de migration des oiseaux (avifaune), les lignes de crête et la covisibilité avec les sites patrimoniaux et ne pas entraver la production des denrées alimentaires ;
- Encadrer le développement des systèmes individuels de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, ...) d'un point de vue paysager mais aussi pour limiter les nuisances sonores.

Axe 2 – Inscrire le territoire dans la durabilité

TENDRE VERS LA DURABILITE EN SE DEPLACANT AUTREMENT QU'EN VOITURE INDIVIDUELLE

- Développer les aires de covoiturage en proximité des polarités des Monts de Gy en lien avec le schéma départemental de covoiturage : à Bucey-lès-Gy, à Fretigney-et-Velloreille (au sein de la zone d'activités), à Fresne-St-Mamès (à l'est de la commune) [déjà réalisée] et à La Chapelle St Quillain (devant la salle des fêtes) ;
- Sécuriser la RD 474 (traversées piétonnes de Velleclair, de Bucey-lès-Gy et de Gy) et encadrer l'urbanisation à vocation résidentielle le long de cet axe en prévoyant une isolation acoustique des bâtiments le long de la RD 474 (sur une bande entre 30m et 100m) ;
- Prévoir des espaces dédiés pour le stationnement des poids-lourds le long de la RD 474 et plus spécifiquement à Bucey-lès-Gy ;
- Encourager le développement d'espaces dédiés au télétravail : pièce dédiée dans les logements, espaces de travail collaboratif dans les communes.

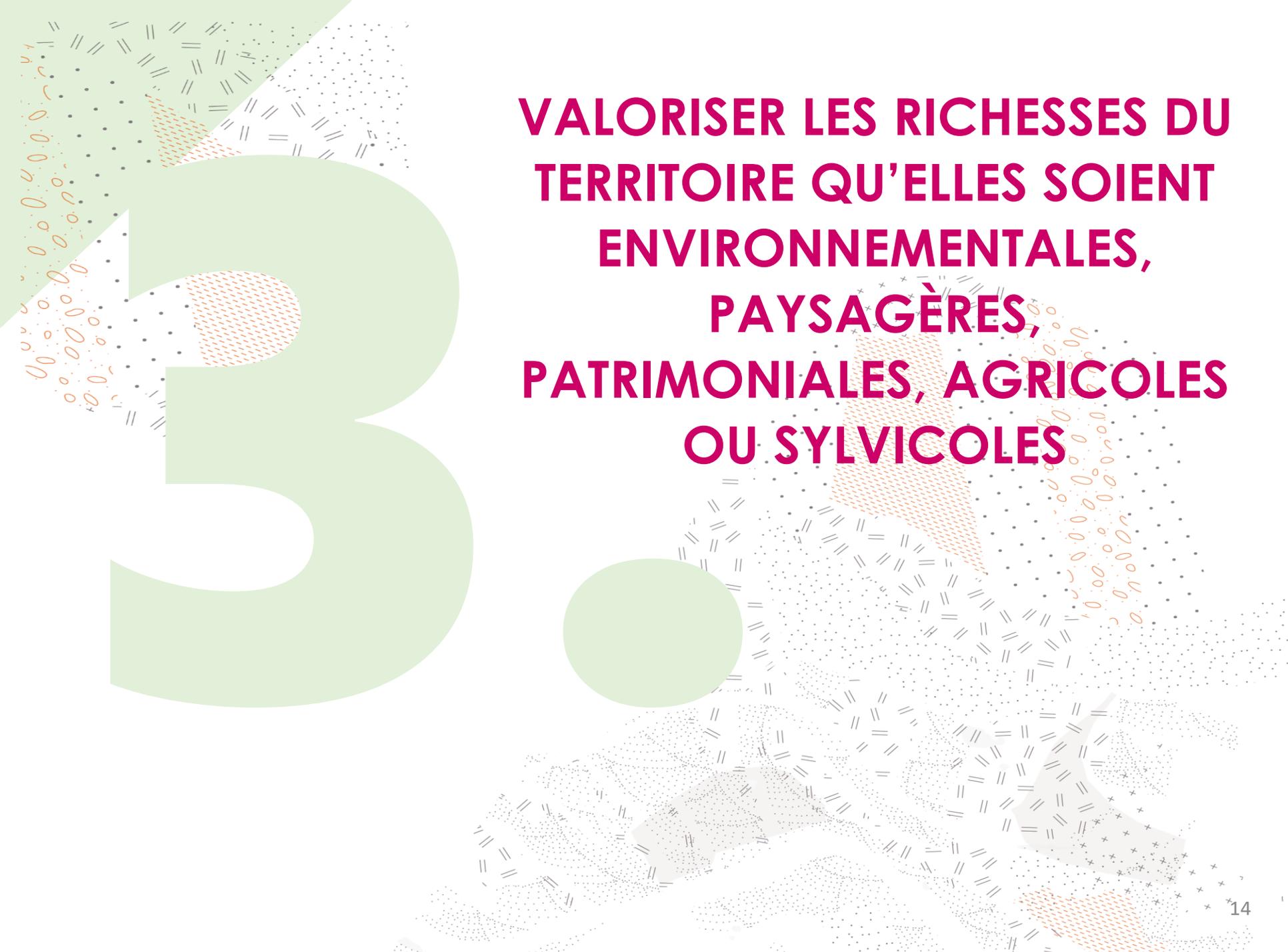
PREVOIR UN DEVELOPPEMENT EN LIEN AVEC LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPACITES D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE

- Prévoir un développement de l'urbanisation au regard de la ressource en eau et protéger les 13 points de captages d'alimentation en eau potable (AEP) notamment les 5 captages prioritaires à Citey (source des Perrières), Charcenne (forage de la Creuse, source de la Grande Fontaine), Choye (source des Jacobins) et Frasne-le-Château (source des Douins) ;
- Encourager la baisse des volumes d'eau prélevés en encourageant la récupération des eaux de pluie pour des usages intérieurs et extérieurs des bâtiments résidentiels, agricoles, industriels, équipements publics en prévoyant d'enterrer les citernes de récupération des eaux de pluie ;
- Poursuivre des projets d'aménagement de stations de traitement de l'eau potable et des eaux usées :
 - changement de canalisations ;
 - projet d'équipement pour limiter le problème de turbidité de l'eau issue de la source aux Bâties ;
 - projet d'une station de traitement de l'eau à Choye ;
 - création d'un réservoir d'eau potable à la Chapelle-St-Quillain ;
 - création des stations d'épuration à Bucey-lès-Gy et La Chapelle-St-Quillain (lagunes).

Axe 2 – Inscrire le territoire dans la durabilité

PREVOIR UN DEVELOPPEMENT LIMITANT L'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- Limiter l'exposition des populations face aux risques augmentés par le changement climatique et en prévision d'une urbanisation et justifier de l'absence de risque :
 - Inondation par débordement des cours d'eau, par remontée de nappes et par ruissellement des eaux de pluie en encourageant l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie et un entretien des cours d'eau ;
 - Incendie en prévoyant une bande tampon entre les espaces boisés et l'urbanisation nouvelle ;
 - Mouvements de terrain avec des risques d'effondrement avec une attention particulière portée sur les communes du sud de la CC des Monts de Gy : Choye, Charcenne, Autoreille, Gy et Bucey-lès-Gy où il y a une concentration de phénomènes ;
 - Minier sur les communes de Vantoux-et-Longeville, Gy, Lieffrans, Citey, Frasne-le-Château, Etreilles-et-la-Montbleuse nécessitant de s'assurer de la stabilité des sols en cas de construction ;
- Aléa retrait-gonflement des argiles avec un aléa moyen pour l'ensemble des 25 communes et un aléa fort sur la partie nord du territoire (Saint-Gand, La Vernotte, Les Bâties, La Chapelle-St-Quillain, Etreilles-et-la-Montbleuse, Vaux-le-Moncelot, Frasne-le-Château) nécessitant une étude de sol préalable à la vente de terrains non bâtis constructibles et en limitant l'implantation d'arbres au plus près de la maison ;
- Prendre en compte le risque sismique modéré sur Lieffrans et Bourguignon-lès-la-Charité ;
- Maitriser l'urbanisation le long de la canalisation d'éthylène (Fresne-st-Mamès, Saint-Gand, La Chapelle St Quillain, Vellemoz, Angirey, Choye, Villefrancon, Velloreille-lès-Choye) ;
- Prendre en compte le projet de ligne à haute tension enterrée.



**VALORISER LES RICHESSES DU
TERRITOIRE QU'ELLES SOIENT
ENVIRONNEMENTALES,
PAYSAGÈRES,
PATRIMONIALES, AGRICOLES
OU SYLVICOLES**

Axe 3 – Valoriser les richesses du territoire

CONSERVER LA RICHESSE PATRIMONIALE ET PAYSAGERE

- Conserver un territoire marqué entre la plaine vallonnée masquée par des boisements (plaine de Gray) et les plateaux calcaires des Monts de Gy par :
 - un développement de l'urbanisation en fonction de la typologie des villages définie par le SCoT Graylois ;
 - une préservation des côteaux ;
 - une préservation des vues sur les paysages bâtis ou naturels du territoire notamment le long de la RD 474 (cônes de vue, séquences paysagères) ;
 - Un respect des silhouettes bâties lors de nouvelles constructions ;
 - une attention portée sur les entrées du bourg principal et des bourgs secondaires avec notamment une restauration des arbres d'alignement qui étaient autrefois très prégnants dans le paysage ;
- Protéger le patrimoine remarquable du territoire (monuments historiques et leurs abords) mais aussi le patrimoine plus ordinaire (anciennes fermes, maisons vigneronnes, fontaines-lavoirs, alambics, calvaires, croix, ...) qui assoit l'identité du territoire des Monts de Gy tout en le faisant évoluer au regard des enjeux du changement climatique (ENR, isolation thermique, ...) mais aussi des nouveaux besoins (+ de luminosité, des espaces de stationnements, des espaces extérieurs privatifs, ...)
- Valoriser le bâti agricole vieillissant en permettant le changement de destination des bâtiments agricoles pour le développement d'hébergements touristiques.



© AUDAB 2024



© AUDAB 2023

Axe 3 – Valoriser les richesses du territoire

Itinéraires

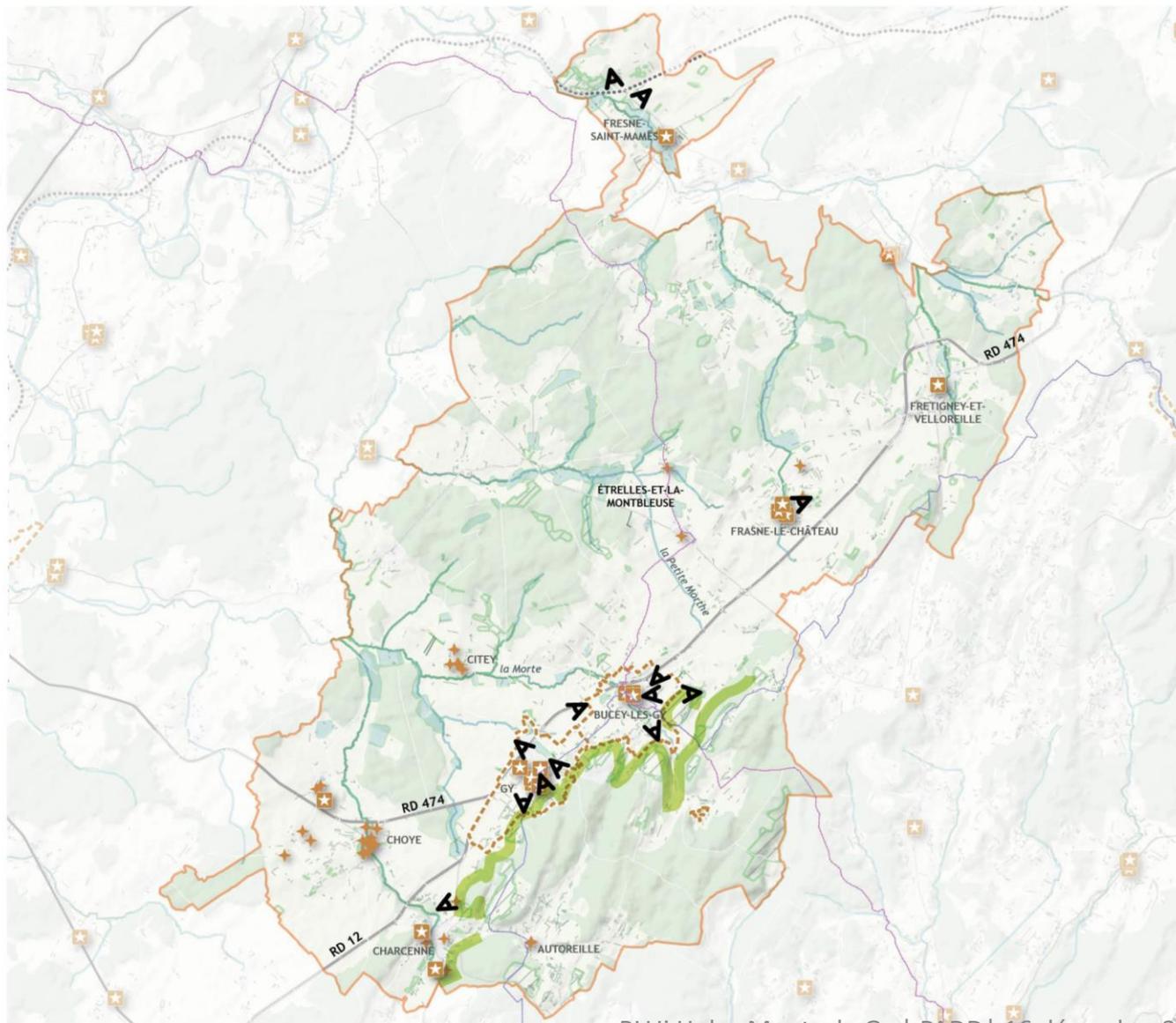
- Route principale
- Voie ferrée
- Chemin de Compostelle
- GR® 145 la Via Francigena

Environnement & patrimoines

- Continuité écologique et TVB
- Cours d'eau & zone humide
- MH
- SPR
- Éléments du patrimoine

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Carrière, décharge
- Broussailles
- Vigne, verger
- Prairie
- Forêt
- Coteau / ligne de crête
- Cône de vue remarquable à préserver



AUDAB - juillet 2024
Sources: IGN 2022



Axe 3 – Valoriser les richesses du territoire

PROTEGER LES MILIEUX NATURELS POUR LEUR RICHESSE ET LEUR FONCTIONNALITE

- Protéger les milieux naturels à forte biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000, arrêté de protection de biotope (APPB), réserve naturelle régionale (RNR), ...) et leurs environnements proches :
 - Les milieux boisés des Monts de Gy et les massifs forestiers de la Belle Vaivre, de Saint Gand et de Gy ;
 - Les pelouses sèches avec orchidées sauvages (les Patis de la Folle, la Fresse, les Grands Tourneaux, Félot et Grandchamp à Bucey-lès-Gy, Pelouses des champs Rouget, de la Charme et de Chevreuille à Gy, les Côtes sèches d'Autoreille, tout en permettant leur entretien par la création d'abris pour les bêtes limitées en surface (75 m² maxi - référence au SCoT Graylois) ;
 - Les pelouses marnicoles (Vallon de Fontenelay) ;
 - Les cavités souterraines notamment la grotte de la Baume Noire à Fretigney-et-Velloreille ;
 - Les cours d'eau avec la présence d'écrevisse à pattes blanches (ruisseau du Buland à Citey et Vellefrey-et-Vellefrange en APPB) ;
 - Les zones humides et plus globalement les milieux humides ;
 - Les mares tout en permettant leur restauration pour leur fonction régulatrice de l'eau.
- Préserver et restaurer la Trame verte et bleue en lien avec les territoires voisins en :
 - Protégeant les réservoirs de biodiversité (= milieux naturels à forte biodiversité) de l'urbanisation mais en permettant la réhabilitation et l'extension limitée de bâtiments existants, notamment agricoles ;
 - Préservant et développant les éléments de nature comme les petits bois, les bosquets, les arbres isolés, les haies, les alignements d'arbres, les ripisylves (alignements d'arbres le long des cours d'eau), pour faciliter les déplacements de la faune terrestre et de la faune nocturne (chauves-souris) ;
 - Favorisant des activités pastorales dans les pelouses sèches pour éviter l'enrichissement de ces espaces par la construction de bâtiments (limités en surface) permettant d'abriter les bêtes et de stocker le fourrage ;
 - Limitant l'urbanisation aux abords des cours d'eau en prévoyant une bande inconstructible de part et d'autres pour ne pas dégrader la morphologie du cours d'eau ni la continuité écologique (La Morthe, le Cabri, La Romaine, La Colombine, la Petite Morte et la Fontaine des Duits) ;
 - Réduisant les obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau de la Morthe, la Colombine, la Petite Morte, la Fontaine des Duits et la Romaine ;
- Préserver une partie des espaces verts en milieu bâti pour garder le contact visuel avec la nature et créer des interfaces paysagères de qualité ;
- Limiter l'éclairage public (nombre ou en heure d'éclairage) pour favoriser la circulation de la faune nocturne, en lien avec la présence de chauves-souris et notamment les Minioptères de Schreibers sur le territoire des Monts de Gy.

Axe 3 – Valoriser les richesses du territoire

La trame verte et bleue

Corridors

Corridors terrestres

à préserver

à renforcer

à restaurer

Corridors aquatiques

à préserver

à renforcer

Des réservoirs de biodiversité

Zones humides

Milieus ouverts et forestiers remarquables

Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels

Cours d'eau

Mares

Des milieux cultivés peu fonctionnels

Espaces Agricoles

Peupleraie

Une fragmentation issue des activités anthropiques

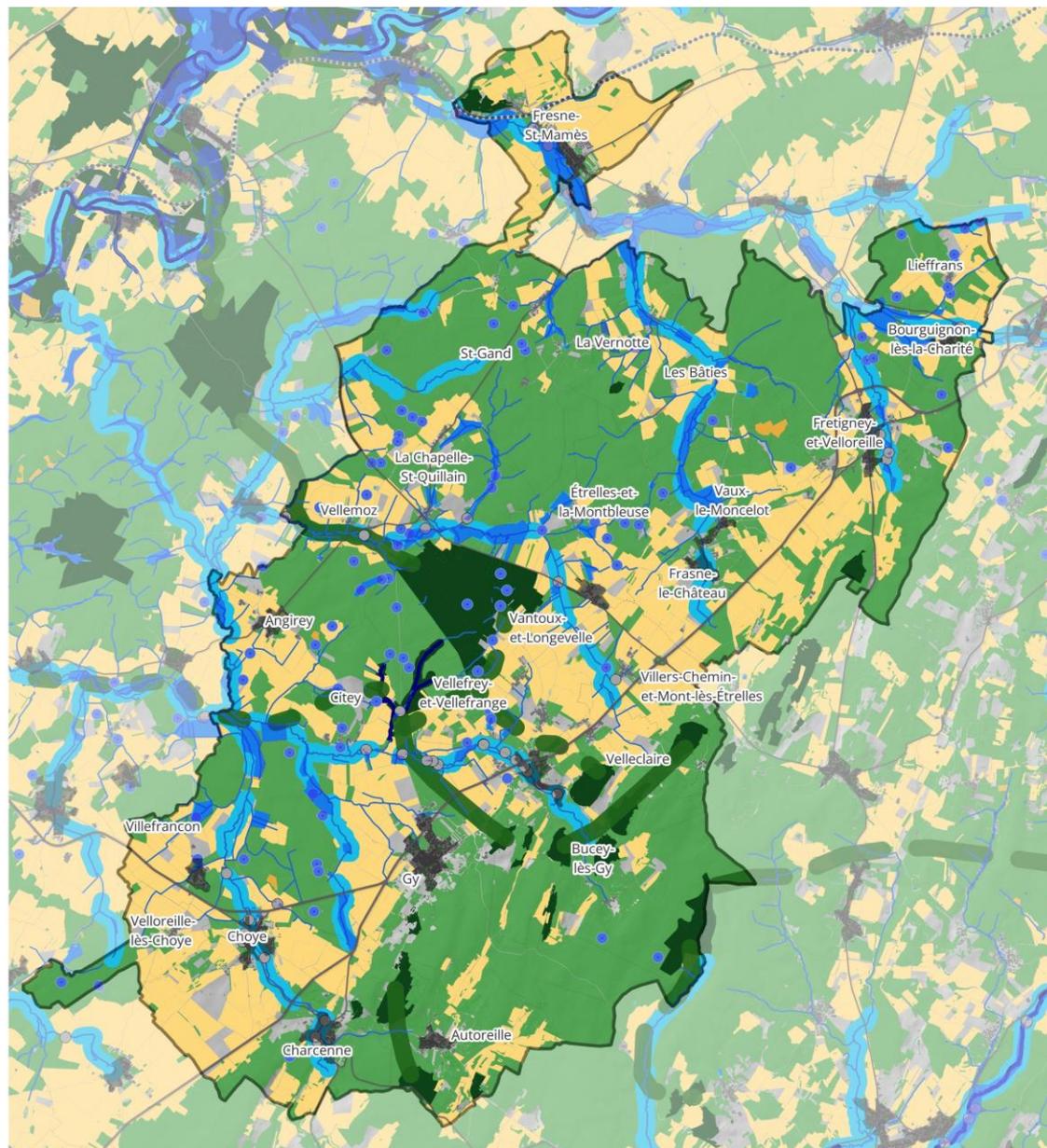
Voies routières majeures

Voies routières secondaires

Voie ferrée

Bâti

Obstacles des cours d'eau



Axe 3 – Valoriser les richesses du territoire

La trame noire

Avec extinction dans les communes concernées

Impact de la pollution lumineuse

très fort

fort

moyen

faible

très faible

Corridor trame noire

Trame verte et bleue (Source : AUDAB)

Corridors

Corridors terrestres

à préserver

à renforcer

à restaurer

Corridors aquatiques

à préserver

à renforcer

Des réservoirs de biodiversité

Zones humides

Milieus ouverts et forestiers remarquables

Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels

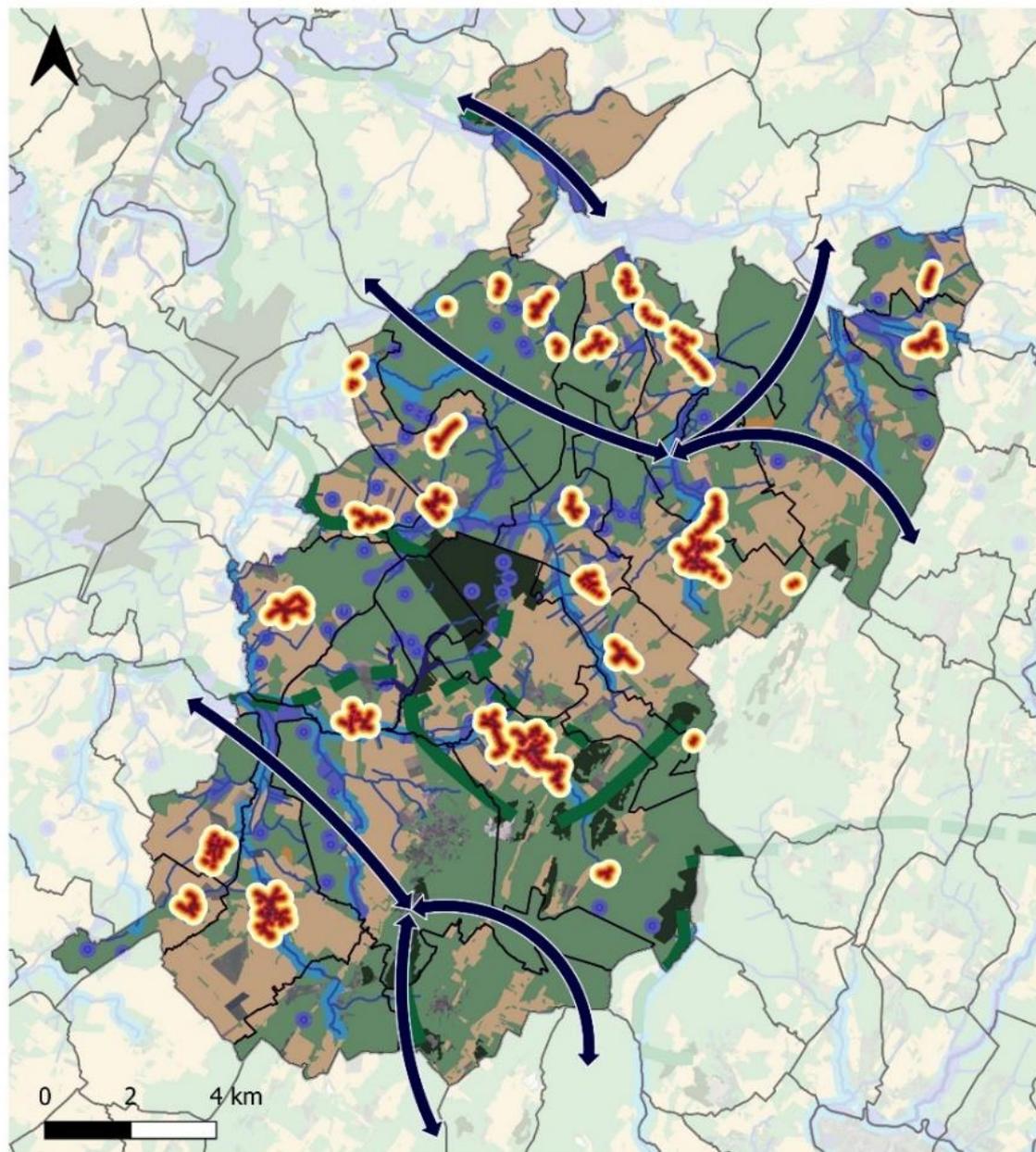
Cours d'eau

Mares

Des milieux cultivés peu fonctionnels

Espaces agricoles

Peupleraie



Axe 3 – Valoriser les richesses du territoire

FAIRE PERDURER L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE DU TERRITOIRE, RICHESSE ECONOMIQUE DES MONTS DE GY

- Maintenir des conditions favorables au maintien de l'élevage sur le territoire pour conserver des espaces ouverts et entretenus en :
 - favorisant l'accueil des salariés agricoles sur le territoire par des logements adaptés ;
 - protégeant les sites agricoles sortis des villages ;
 - permettant l'édification de logements de fonction sur les sites agricoles dans le respect des règles formulées par la CDPENAF ;
 - n'entravant pas l'installation en activité d'élevage (et plus particulièrement l'élevage laitier en perte de vitesse) ;
 - protégeant les parcelles en lien direct avec les bâtiments d'élevage ;
 - anticipant les investissements nécessaires à la compétitivité agricole (extension des sites existants, mise en conformité réglementaire) ;
 - maintenant des conditions d'accès au parcellaire satisfaisantes.
- Accompagner les projets d'alimentation locale avec :
 - la préservation des terres à fort potentiel agronomique ;
 - le développement du maraichage ;
 - l'installation d'outils de transformation et de vente des productions agricoles ;
 - l'installation de structures agricoles permettant de développer les productions agricoles peu présentes sur le territoire ;
 - la réalisation de projets de points de vente de produits agricoles collectifs sur le territoire (marchés / foires (prévoir les emplacements)).
- Conserver l'accès aux massifs forestiers pour l'exploitation de la forêt et la défense incendie.
- Anticiper les besoins de sites de stockage du bois et de tri pour favoriser l'exploitation de la forêt en lien avec plan mis en place par l'ONF pour les forêts communales.

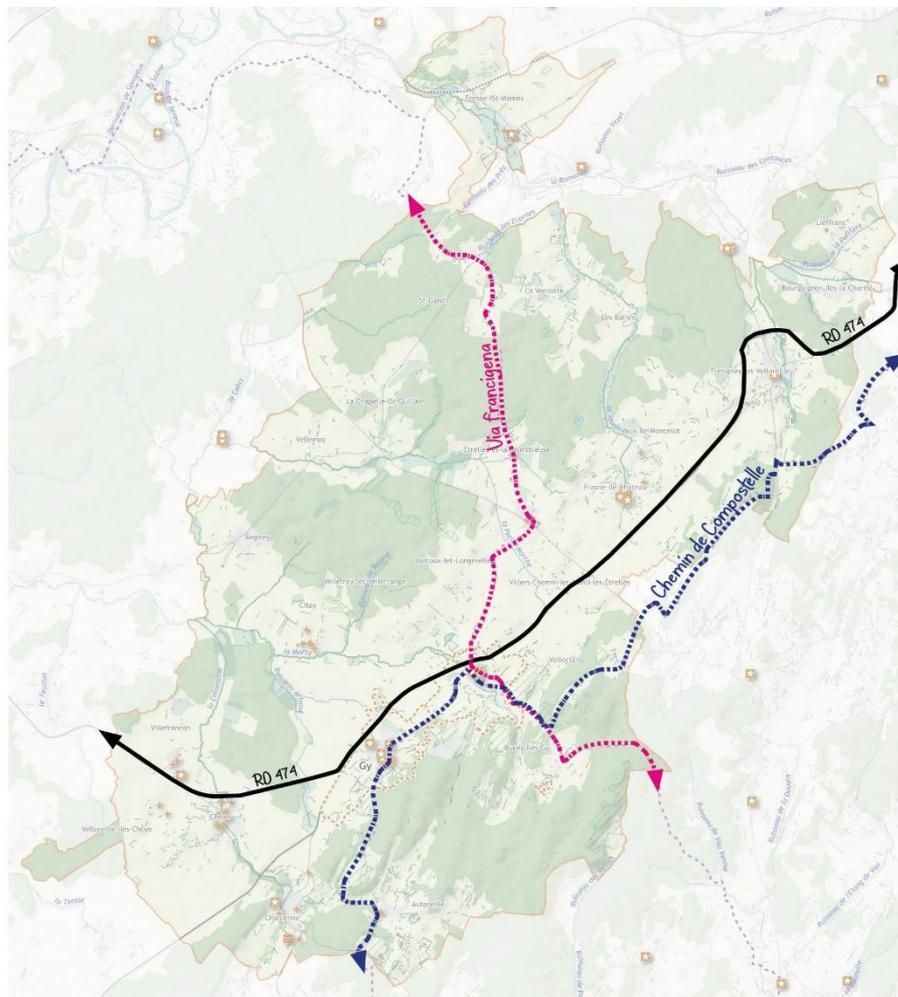
POUR SUIVRE LES ACTIVITES LIEES AUX RICHESSES DU SOUS-SOL

- Maintenir l'activité d'extraction du sous-sol sur Gy, en tant que gisement d'intérêt régional et national ;
- Anticiper la reconversion de la carrière de Fretigney-et-Velloreille puisque son autorisation d'exploitation court jusqu'en 2029.

Axe 3 – Valoriser les richesses du territoire

VALORISER LES RICHESSES DU TERRITOIRE PAR DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

- Développer un tourisme s'appuyant sur les qualités environnementales du territoire, un tourisme de plein air (VTT, randonnées, plans d'eau, Via Francigena, itinéraire bis des Chemins de St Jacques de Compostelle) et patrimonial (SPR, cités de caractère, lavoirs, gîtes dans des bâtiments patrimoniaux (Ex : Corne aux Vaches à Fretigney-et-Velloreille)) ;
- Privilégier les hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes) au sein des communes de Gy et Bucey-lès-Gy, en tant que « Cité de caractère de Bourgogne-Franche-Comté » et dans les communes le long de la Via Francigena et des chemins de Compostelle ;
- Développer l'agritourisme sur les structures agricoles volontaires, dans le prolongement des activités de production agricole principales,
- Soutenir le développement des loisirs sur le territoire :
 - développement du stationnement des Jardins aquatiques d'Acorus à Autoreille,
 - Développement raisonné du karting d'Autoreille



Source : IGN, IDEO BFC